

LÉGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Servitude d'aqueduc, canalisation EP (zone non constructible)
- Zone d'implantation de la partie principale de la construction
- Zone de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations)
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères

Nota :
La superficie des lots est donnée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage.

Nota :
Application cadastrale donnée à titre indicatif.

Nota :
Les limites foncières ne sont pas juridiquement définies, elles pourront être définies ultérieurement par un bornage amiable.

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
Commune des ACHARDS
Commune déléguée de la Chapelle Achard

Rue de la Chapelle

Lotissement à usage d'habitation
" Abbé GAUCHER "

PA4 - PLAN DE COMPOSITION

Modificatif n°1

DOSSIER	SL23012
Référence AUTOCAD	SL23012.DWG
Référence PLAN	SL23012-PA4.PDF
Planimétrie	RGF93-CC47
Nivellement	NGF-IGN69

Echelle : 1/500

Indice	Date	Dessinateur	Vérificateur	Modifications
a	12/10/2023	L.DONDAINAS	-	-
b	07/12/2023	B.RIVALIN	L.DONDAINAS	-
c	15/04/2024	B.RIVALIN	L.DONDAINAS	Modifications diverses suite bornage

